

Statut particulier du Jura méridional : un numéro d'illusionnisme !

Le Mouvement autonomiste jurassien a pris acte de l'arrêté du Gouvernement bernois relatif au statut particulier du Jura méridional. Il constate que le terme même d'autonomie est absent de la proposition bernoise. Il ne s'agit donc pas ici d'un statut tel que le réclame la résolution 44 de l'Assemblée interjurassienne.

Il remarque par ailleurs que le préambule de l'arrêté comporte trois allusions directes à la situation politique du district de Bienne. Le Mouvement autonomiste en conclut dès lors que l'intention avouée du canton de Berne est d'entraver le processus d'émancipation du Jura méridional en le liant au sort de Bienne-Seeland.

Alors que le statut d'autonomie préconisé par l'Assemblée interjurassienne implique l'octroi de réels pouvoirs décisionnels et financiers au Jura-Sud, celui-ci se retrouve réduit à gérer une enveloppe limitée aux seules subventions culturelles. En proportion des 8 milliards du budget de l'Etat, cela représente actuellement 3 centimes sur 100 francs ! On se moque de nous !

L'autonomie du Jura méridional suppose que la région maîtrise pleinement son destin. Or, l'arrêté gouvernemental ne fait nulle allusion à certains domaines cruciaux pour son développement tels que la politique de la santé ou la promotion économique par exemple. Cela est inacceptable et démontre que le Gouvernement bafoue la volonté d'autonomie du Jura méridional. Pour les autonomistes, la proposition bernoise se résume à un numéro d'illusionnisme.

Pour la dixième fois de notre histoire, le Gouvernement bernois fournit la preuve qu'il refuse d'accorder à la région les moyens de gérer ses propres affaires.

MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN